

# LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



## OBJECTIF

Permettre au bénéficiaire de suivre une formation en vue d'acquérir un diplôme d'État ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), à tous les niveaux de qualification professionnelle du second degré ou du supérieur.

## Public

Jeunes de 16 à 29 ans révolus sauf cas particuliers.

## Nature et durée du contrat

- **Contrat établi selon un formulaire type CERFA 10103-09** et soumis à dépôt auprès de l'OPCO dont relève l'entreprise.
- **Contrat de travail d'une durée indéterminée** à dispositions particulières **ou limitée, de 6 mois à 3 ans** selon le cycle de formation.
- Il peut être rompu, par l'une ou l'autre des parties, jusqu'à l'échéance des quarante-cinq premiers jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti.

*Article L 6222-18 du code du travail*

## Formation

- Dispensée en **CFA, en alternance avec l'entreprise**.
- **Durée variable** selon le diplôme ou le titre préparé.

## Maître d'apprentissage

- L'apprenti est obligatoirement accompagné par un maître d'apprentissage.
- Le maître d'apprentissage est l'un des salariés majeurs et volontaires de l'entreprise.
- Les compétences professionnelles exigées sont déterminées par convention ou accord collectif de branche, à défaut par condition réglementaire.
- Possibilité de prise en charge par les OPCO des dépenses de formation de maître d'apprentissage (15 € par heure dans la limite de 40 heures).

## Rémunération

- **Calculée en pourcentage du SMIC** (sauf dispositions plus favorables de la convention collective). Elle varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

| Année d'exécution     | Age de l'apprenti |             |             |             |
|-----------------------|-------------------|-------------|-------------|-------------|
|                       | SMIC              |             | SMIC ou SMC |             |
|                       | Moins de 18 ans   | 18 - 20 ans | 21 - 25 ans | 26 ans et + |
| 1 <sup>re</sup> année | 27 %              | 43 %        | 53 %        | 100 %       |
| 2 <sup>e</sup> année  | 39 %              | 51 %        | 61 %        | 100 %       |
| 3 <sup>e</sup> année  | 55 %              | 67 %        | 78 %        | 100 %       |

- **Des dispositions spécifiques** sont prévues en cas de succession de contrats chez le même employeur ou avec un employeur différent, sous condition d'obtention du précédent titre ou diplôme.
- Les salaires versés dans le cadre d'un contrat d'apprentissage sont exonérés d'impôt sur le revenu à hauteur du salaire minimum de croissance (SMIC) annuel.

## Aides & Exonérations

- **Une aide unique à l'embauche d'apprentis**  
De 6 000 euros la première année des contrats conclus entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, quel que soit l'âge de l'apprenti, jusqu'au niveau master (bac + 5 – niveau 7 du RNCP) et pour toutes les entreprises (sous conditions pour les entreprises de plus de 250 salariés et plus).
- **Des aides sont prévues pour l'embauche de personnes en situation de handicap en contrat d'apprentissage** (Agefiph ou FIPHFP).
- **Des exonérations de cotisations et de contributions sociales patronales et salariales** (totales ou partielles selon la taille de l'entreprise).  
Les exonérations sont applicables pendant toute la durée du contrat d'apprentissage et les cotisations et contributions sociales (à l'exception des cotisations vieillesse) dues sur les rémunérations versées aux apprentis sont calculées sur une base forfaitaire.



Nous attirons votre attention sur les possibles modifications réglementaires qui pourraient intervenir après la publication de ce document. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre CFA, ou votre CCI.

**Édition Février 2023**



## Formalités

- Déclaration préalable à l'embauche auprès de l'URSSAF avant le début du contrat.
- Dépôt du contrat auprès de l'OPCO (opérateur de compétences) dont relève l'employeur (avant le début de l'exécution du contrat ou, **au plus tard, dans les 5 jours ouvrables** qui suivent).
- Visite d'information et de prévention auprès de la médecine du travail.



## Les écoles de la CCI Paris Ile-de-France

La CCI Paris Ile-de-France forme chaque année 39 000 jeunes dont 16 000 apprentis au sein de 500 formations d'excellence, dont 400 en apprentissage, du CAP au Master, et en leur assurant une réussite de 96 % aux examens et une insertion professionnelle facilitée. 9 jeunes sur 10 trouvent un emploi dans un délai de 7 mois après leur formation.

Source : chiffres OFEM - juillet 2022



### 75 - PARIS

**CFA des Sciences** (5<sup>e</sup>)  
**Coding Factory by ESIEE-IT** (15<sup>e</sup>)  
**ESCP Business School** (11e, 15e et 17<sup>e</sup>)  
**FERRANDI Paris** (6<sup>e</sup>)  
**GOBELINS Paris** (13<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)  
**ISIPCA** (17<sup>e</sup>)  
**La Fabrique** (17<sup>e</sup>)  
**LÉA-CFI** (20<sup>e</sup>)  
**Sup de V** (15<sup>e</sup>)

### 77 - SEINE-ET-MARNE

**UTEC** (Avon-Fontainebleau, Émerainville/Marne-la-Vallée, Melun, Provins)

### 78 - YVELINES

**ESIEE-IT** (Montigny-le-Bretonneux)  
**HEC Paris** (Jouy-en-Josas)  
**ISIPCA** (Versailles)  
**LÉA-CFI** (Aubergenville, Jouy-en-Josas)  
**Sup de V** (Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye)

### 91 - ESSONNE

**Faculté des Métiers de l'Essonne (FDME)**  
(Bondoufle, évrý-Courcouronnes, Massy)

### 92 - HAUTS-DE-SEINE

**ESSEC Business School\*** (Paris La Défense)  
**LÉA-CFI** (Gennevilliers)

### 93 - SEINE-SAINT-DENIS

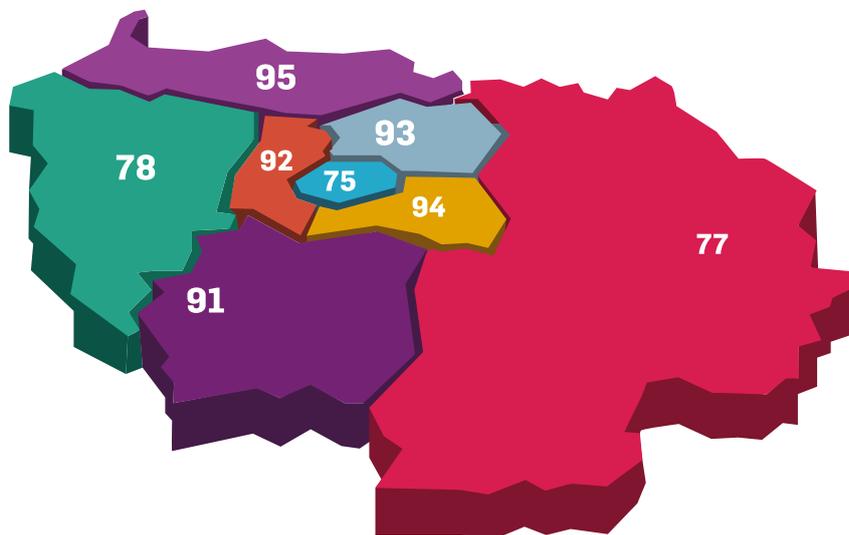
**ESIEE Paris** (Noisy-le-Grand)  
**GOBELINS Paris** (Noisy-le-Grand)

### 94 - VAL-DE-MARNE

**LÉA-CFI** (Orly)

### 95 - VAL-D'OISE

**ESIEE-IT** (Pontoise)  
**ESSEC Business School** (Cergy-Pontoise)  
**FERRANDI Paris** (Saint-Gratien)  
**CODING Factory by ESIEE-IT** (Cergy)  
**Sup de V** (Enghien-les-Bains, Pontoise)



## En savoir plus :

Consultez la rubrique services et conseils aux entreprises

[cci-paris-idf.fr/fr/entreprises/developpement/tout-savoir-apprentissage](https://cci-paris-idf.fr/fr/entreprises/developpement/tout-savoir-apprentissage)



Pour connaître nos écoles et leur offre de formations :

[cci-paris-idf.fr/fr/education](https://cci-paris-idf.fr/fr/education)



Pour former ou certifier vos tuteurs : 01 55 65 74 41

[cci-paris-idf.fr/fr/education/formation/dec-entreprises-competences](https://cci-paris-idf.fr/fr/education/formation/dec-entreprises-competences)

